

## À défaut de services de première ligne, on fait appel à la DPJ



Photo: iStock «Les signalements à la DPJ n'entraînent pas de réponse d'aide immédiate et génèrent aussi un lourd et long processus d'évaluation des risques pour déterminer si le développement et la sécurité de l'enfant sont compromis», écrivent les autrices.

## Claire Chamberland et Louise Éthier

respectivement professeure émérite, École de travail social, Université de Montréal ; professeure émérite, Département de Psychologie, UQTR

7 décembre 2020 **Idées** Idées

Comme chercheuses de longue date dans le domaine de la maltraitance, nous avons pu, depuis quatre décennies, suivre de près l'évolution des pratiques en matière de protection de la jeunesse. Nous partageons les constats et les réflexions énoncés par la présidente de la commission Laurent à propos de la centration sur les droits et les besoins des enfants et l'accès à leur parole, du renforcement de la

première ligne ainsi que de l'importance de mieux soutenir les intervenants. Et surtout, enfin, le fait que la protection des enfants, c'est l'affaire de tous. Bref, construire un cercle de bienveillance autour d'eux. Mais pourquoi sommes-nous encore à nous questionner sur des enjeux qu'on connaît depuis longtemps ?

L'augmentation constante du taux de signalements n'est pas un phénomène nouveau. Entre 1999 et 2019, on a constaté une hausse de 109 %. Cependant, la sécurité et le développement seront jugés compromis pour moins de 15 % des enfants signalés en 2019-2020. La première ligne et les programmes de prévention dans les services sociaux ont été considérablement affaiblis, particulièrement depuis les deux dernières réformes importantes amorcées dans les services sociaux et de santé en 2003 et en 2015. Leur impact centralisateur et hospitalo-centriste a contribué à dépouiller les ressources et les expertises des CLSC et ainsi à diminuer considérablement leur capacité à aider les familles qui vivent des situations de vulnérabilité. Alors, il se produit le même phénomène qu'ensanté : à défaut de services en première ligne, on fait appel à l'urgence sociale, soit la DPJ.

Les signalements à la DPJ n'entraînent pas de réponse d'aide immédiate et génèrent aussi un lourd et long processus d'évaluation des risques pour déterminer si le développement et la sécurité de l'enfant sont compromis. À preuve, d'après la vérificatrice générale du Québec, le délai moyen entre le signalement et la prise en charge peut s'élever jusqu'à 226 jours dans certaines régions. Au terme de cette étape, peu d'enfants se « qualifieront » pour une prise en charge, car le seuil de dangerosité de la situation n'a pas été confirmé. Et comme ce sont rarement les parents qui se signalent et demandent de l'aide, l'expérience d'être évaluée se confond avec celle d'être jugée. Et n'oublions pas que la loi de protection de la jeunesse est une loi d'exception et installe un contexte d'aide contrainte où l'intervenant se trouve malgré lui parfois dans un rôle d'enquêteur et de juge à propos des compétences du parent. Cela est propice au développement d'un climat de méfiance et de conflit entre les parents et les intervenants, et ne constitue pas un contexte favorable à une relation d'aide.

109 %

Il s'agit du pourcentage de la hausse des signalements auprès de la DPJ entre 1999 et 2019.

Différemment, le contexte d'intervention en CLSC ou dans un groupe communautaire est plus favorable à l'établissement de liens de confiance. Ce qui est certes plus opportun à la promotion d'une parentalité positive. D'où la pertinence d'offrir un soutien rapide et pertinent à la majorité de familles dont le signalement n'entraînera pas une prise en charge par la protection de la jeunesse, soit notamment 85 % des enfants signalés cette année.

Une approche plus bienveillante centrée sur l'analyse des besoins des enfants ainsi que la mobilisation la plus précoce possible du réseau d'intervenants en première ligne seraient plus fécondes, notamment, pour ce qui est des réseaux, des CLSC, des groupes communautaires, des services de garde ou des milieux scolaires. À cet effet, l'initiative Action intersectorielle pour le développement des enfants et leur sécurité (AIDES) incarne ces pratiques au Québec depuis plus d'une décennie.

Une plus grande implication des services de première ligne, communautaire ou institutionnelle, aurait pour conséquences de réduire l'engorgement des services de protection en redirigeant les familles vers des services de proximité et de rendre à la protection de la jeunesse sa mission initiale, soit mieux

repérer les situations les plus préoccupantes et surtout ne pas laisser échapperdes situations où l'enfant est réellement en danger afin d'intervenir avec plus de diligence et d'efficacité auprès de ces enfants et leurs familles.

En somme, valoriser, mieux financer et soutenir les services de première lignepermettrait de mieux distribuer et partager les responsabilités collectives, dont celle de protéger nos enfants. Réduire la pression sur la DPJ pourra dès lors augmenter sa vigilance auprès des enfants dont la sécurité et le développement sont gravement atteints et leur offrir des réponses adaptées à leurs besoins. Et éviter les tragédies récentes qui nous troublent tous collectivement. Mais il faudrait aussi nous questionner sur l'approche auprès des familles dès qu'elles sont signalées. Il serait souhaitable que les familles soient plus impliquées, dans un processus d'évaluation plus participatif. D'autant qu'on saitque la non-reconnaissance des problèmes et la non-mobilisation des parents sont les principaux motifs qui amènent à une confrontation judiciaire.

## À voir en vidéo

